



MAYOURI KONT LEKSPLWATASYON

r

11^{ème} mouture du 12/03/09 de la plate-forme revendicative du M.K.L.

mayourikontleksplwatasyon@gmail.com

M.K.L. (MAYOURI KONT LEKSPLWATASYON)

Préambule

Le Mayouri Kont Leksplwatasyon est un collectif qui regroupe 30 associations et organisations qui sont :

- **Associations autochtones :**

L'Association KAMAWYENEH.

- **Associations des consommateurs :**

L'ADEIC973 (Association de Défense, d'Education et d'Information du Consommateur), l'AFOC (Association Force Ouvrière des Consommateurs).

- **Associations de familles :**

L'Association Familles de France de Guyane.

- **Associations foncières :**

L'Association la Savane, le GRAFOGUY (Groupement des Associations Foncières de Guyane), les GIROFLIERS, LPNT (Latè Pou Nou Tout), LATE NOU GANGAN.

- **Associations de jeunes :**

L'Association PANGA.

- **Associations sportives :**

La Ligue de Football de Guyane, l'Olympique de Cayenne, le RMBK (Rémire Montjoly Bike), l'UNAF (Union Nationale des Arbitres de Football de Guyane).

- **Associations diverses :**

L'AFDG (Association Franco Dominicaine de Guyane), **CENT** (Collectif des Enseignants Non Titulaires), **le CRIGA** (Centre de Ressources International Guyane Amériques), **Le FULAC** (Front de Lutte Anti Colonialiste), **le RESF GUYANE** (Réseau Education Sans Frontière).

- **Organisations et parti politiques :**

Alternative Libertaire, **MDES** (Mouvement de Décolonisation et d'Emancipation Sociale).

- **Organisations et Syndicats socioprofessionnels :**

L'A.P.O.GE (Association des Producteurs d'Or de Guyane), **la Coordination Rurale de Guyane***, **le KSOG** (KOMITE pour la sauvegarde de l'orpaillage guyanais), **le Syndicat des Transporteurs urbains et interurbains de Guyane**.

- **Syndicats de salariés :**

La CDTG (Centrale Démocratique des Travailleurs de Guyane), **l'UDFO** (Union Départementale Force Ouvrière), **SOLIDAIRES GUYANE**, **l'UNSA** (Union Nationale des Syndicats Autonomes) **et l'UTG** (Union des Travailleurs Guyanais).

Elles adhèrent a une plate-forme revendicative qui résulte de leurs réflexions et analyses communes de la situation économique et sociale de la Guyane.

Cette plate-forme revendicative repose sur leur volonté de répondre aux aspirations des travailleurs et de l'ensemble de la population à vivre mieux en Guyane. Elle rassemble l'ensemble du mouvement associatif et revendicatif de Guyane ainsi que des organisations politiques qui veulent construire et vivre dans une société meilleure et plus juste en Guyane.

Elle a été amendée et complétée par toutes les associations et organisations présentes ou représentées à la réunion qui s'est tenue le jeudi 19/02/09 au siège de l'UTG. Elle est ouverte à tous ceux qui souhaitent y adhérer.

Elle se compose de 132 points de revendications répartis dans 12 chapitres se rapportant aux problématiques essentielles qui touchent les populations de Guyane.

Le M.K.L. demande à l'état, aux collectivités et aux organisations patronales l'ouverture immédiate de négociations. L'ultimatum pour l'ouverture de ces négociations prend fin le mardi 17/03/09 à minuit.

** : Cette organisation n'a donné qu'un accord de principe.*

PLATE-FORME REVENDICATIVE

I Salaires et pouvoir d'achat

- Augmentation immédiate des salaires.
- SMIC unique porté à 1500€.
- Indexation des salaires sur l'indice des prix réels du pays.
- Diminution des prix de 40%.
- Suppression de la taxation des produits locaux.
- Elargissement des filières d'approvisionnement du marché local. Ouverture aux pays voisins. Incitation des échanges commerciaux avec les pays voisins concernant notamment les intrants.
- Réduction des frais bancaires.
- Prime de transport.
- Création d'un véritable organisme de contrôle des prix et de la qualité des produits.
- Transparence sur la fixation des prix de l'eau, des carburants, des loyers, des transports, du gaz, de l'électricité, des communications, ...
- Baisse immédiate du prix des carburants.
- Baisse du prix de l'eau, du prix des transports de passager, du prix des communications.
- Baisse des impôts locaux.

II Emploi

- Droit au travail pour tous.
- Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- Arrêt des licenciements économiques déguisés.
- Résorption des emplois précaires dans le privé et le public.
- Création d'une taxe spéciale sanctionnant les entreprises et collectivités abusant des emplois précaires. Cette taxe devra alimenter un fond local d'aide à l'emploi.

- Arrêt de l'utilisation abusive des CDD et activation d'un dispositif particulier par la DDTE pour faire respecter la législation du travail.
- Arrêt du temps partiel imposé.
- Priorité à l'embauche et à la promotion du personnel local.
- Plus grand contrôle du recours aux heures supplémentaires pour supprimer les abus qui freinent la création d'emplois.
- Recrutement de cadres locaux, remplacement systématique des expatriés et détachés en fin de contrat.
- Mise en place de mécanismes de recrutement de techniciens et scientifiques guyanais dans les organismes de recherche.
- Etablissement d'un annuaire des jeunes guyanais diplômés auquel devront recourir les employeurs pour l'embauche de cadres tant dans la fonction publique que dans le privé.
- Mise en place des mécanismes de recrutement des personnels locaux en priorité dans les domaines de la santé et l'éducation.
- Dispositions législatives obligeant les entreprises percevant une aide publique à s'engager sur des contreparties en matière d'emploi.
- Contrôle accru des pouvoirs publics sur les licenciements.

III Libertés et Droits syndicaux

- Abaissement des seuils d'effectifs pour la mise en place d'instance représentative du personnel (D.P., D.S., C.H.S., C.E.).
- Mise en place des délégués du personnel dans toutes les entreprises d'au moins cinq salariés et du Comité d'Entreprise (ou d'établissement) dans toutes les entreprises (ou établissements) d'au moins 25 salariés.
- Abaissement du seuil d'effectif de l'entreprise et du nombre de licenciements pour l'obligation de mise en place d'un plan social.
- Crédits d'heures de délégation alloués aux représentants d'organisations syndicales siégeant dans des CA.
- Régularisation des travailleurs en situation irrégulière.
- En cas de conflit avec son employeur, protection administrative (carte de séjour, ...) du salarié en situation irrégulière.
- Négociation d'un accord interprofessionnel sur l'exercice du droit syndical.
- Mise en place des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail dans toutes les entreprises.
- Arrêt immédiat de la répression antisyndicale.

- Annulation immédiate de toutes les sanctions prises contre des militants syndicaux et abandon des poursuites judiciaires.
- Réintégration immédiate des militants syndicalistes licenciés.
- Réintégration de toutes les personnes licenciées suite au mouvement social pour la baisse des carburants du 24/11 au 04/12/08.
- Réintégration de droit des licenciés pour faute suite à une décision de justice ne confirmant pas la faute et systématisation du droit à la réparation.
- Fonctionnement de la DDTE en Guyane.
- Régularisation des jeunes étrangers majeurs et accélération des procédures pour les non majeurs qui le réclament.
- Fin des discriminations législatives en Guyane restreignant les droits des étrangers et facilitation de l'accès au droit.

IV Protection sociale

- Calcul des retraites adapté à la réalité des salaires locaux (intégration des primes mensuelles). Indexation d'au moins 25%.
- Réduction du nombre d'annuités de cotisation pour la retraite.
- Accès pour tous les travailleurs à une mutuelle complémentaire.
- Revalorisation du minimum vieillesse en particulier et des minima sociaux en général.
- Rétablissement de l'AER (allocation équivalent retraite) supprimée par la loi de finances 2008 à compter du 01 janvier 2009.
- Rétablissement de l'AFF (allocation de fin de formation).
- Indemnisation de tous les jeunes inscrit au Pôle emploi.
- Indemnisation des stages dès le premier mois. Les prendre en compte pour le calcul des retraites.

V Education et Formation

- Plan global Guyane dans l'éducation.
- Classement de l'académie en territoire prioritaire en éducation.
- Accès à l'éducation pour tous.
- Scolarisation de tous les enfants et construction des équipements scolaires indispensables.

- Contenu des programmes scolaires adaptés à notre réalité (référents liés à notre environnement continental).
- Etude de l'histoire, de la géographie et des langues guyanaises
- Offrir la possibilité à nos enfants d'étudier dans leur langue maternelle pour favoriser l'acquisition des connaissances.
- Création de cantines dans tous les établissements et d'internats en nombre suffisant.
- Mise en place d'une vraie politique de recrutement et de formation des enseignants guyanais. Maintien de l'autonomie de l'IUFM de Guyane.
- Elaboration d'une brochure à destination des jeunes qui les informe des filières porteuses d'emplois en Guyane.
- Titularisation des personnels contractuels en poste.
- Augmentation des personnels de santé (infirmières, médecins scolaires, assistantes sociales) pour répondre au besoin de la population scolaire.
- Maintien du BEP (Brevet d'études professionnelles) et arrêt du bac professionnel en trois ans.
- Application de l'accord salarial du 29/02/2008.
- Formation continue en adéquation avec les besoins des différents secteurs d'activités existants. Mise en place et financement d'un véritable plan d'urgence de la formation prenant en compte les besoins en formation de notre jeunesse.
- Mise en place d'une politique adaptée de lutte contre l'illettrisme.
- Création d'une Université de plein exercice, d'un Institut de formation de cadres Supérieurs et d'un Centre Hospitalier Universitaire (CHU).
- Plan de formation obligatoire dans toutes les entreprises et particulièrement dans les entreprises de moins de dix salariés.
- Renflouement des finances de l'AFPA Guyane et maintien de la structure.
- Renforcement des moyens du CFA et amélioration des conditions d'apprentissage.
- Mise en place et financement d'un véritable plan Guyane d'urgence de formation prenant en compte les besoins en formation de notre jeunesse.
- Formation des personnels chargés de l'accueil et de l'encadrement de la petite enfance et des personnes âgées.
- Augmentation des moyens financiers et en personnels de la mission locale. Mise en œuvre d'une véritable politique d'accueil et d'insertion des jeunes sans diplôme ou qualification.

VI Sanitaire et Santé

- Plan global Guyane dans la santé.
- Non à la privatisation et à la marchandisation des services de santé.
- Construction d'hôpitaux de proximité dans les communes de l'intérieur.
- Construction d'équipements sanitaires (tout à l'égout, épuration des eaux, etc.).
- Mise en place d'un programme d'éducation sanitaire de la population intégrant l'éducation nationale et les médias.

VII Aménagement du territoire

- Désenclavement de la Guyane (services publics dans l'intérieur, réduction du coût des marchandises, ...) et développement d'infrastructures terrestres, aéroportuaires, ferroviaires et fluviales.
- Mise en œuvre et financement du plan énergétique approuvé par le congrès de Guyane. Utilisation des énergies alternatives.
- Programmation de grands chantiers (infrastructures publiques)
- Plan d'urgence d'aide au développement des secteurs productifs pouvant favoriser le développement économique et social de la Guyane.
- Construction des infrastructures routières vers l'intérieur.
- Paiement de la taxe d'octroi de mer par le Centre Spatial sur l'ensemble des produits importés y compris le lanceur et les satellites.
- Aménagement des fleuves.
- Utilisation du trop perçu par les pétroliers pour le développement des infrastructures routières, des transports en commun, des secteurs de la santé et de l'éducation.

VIII Les services Publics

- Non à la privatisation. Maintien et développement des services publics.
- Développement d'un véritable service public de transport en commun urbain et interurbain sur l'ensemble de la Guyane.
- Développement des services publics dans les communes de l'intérieur.

- Construction de structures d'accueil pour la petite enfance (crèche, garderie, ...) pour les personnes âgées (maison de retraite) et les personnes handicapées.
- Renforcement des structures d'aide à domicile pour les personnes âgées.
- Construction d'équipements de proximité dans les quartiers (parc, aire de jeux, équipement sportif, crèche, garderie, ...).
- Création et préservation de services publics dans les secteurs stratégiques (eau, transport, énergie, traitement des déchets, crédit, ...).
- Politique adaptée à l'accueil et à la prise en charge des jeunes en difficultés.
- Politique adaptée à l'accueil et à la prise en charge des personnes âgées.
- Politique adaptée à l'accueil et à la prise en charge des personnes handicapées.
- Plan d'urgence pour les services publics de la sécurité civile.

IX Logements

- Droit au logement pour tous.
- Gel des loyers pour une durée indéterminée.
- Construction de logements sociaux à proximité des centres urbains.
- Plan d'urgence de construction de logements sociaux et intermédiaires.
- Aide à l'accession à la propriété notamment des plus démunis.
- Rétrocession aux locataires des logements du parc immobilier des HLM, de la SIGUY et de la SIMKO occupés depuis au moins 20 ans.
- Généralisation et augmentation des programmes de constructions de logements de type location vente.
- Construction de logements adaptés à la situation géographique et climatique ainsi qu'au besoin des familles.
- Transparence dans l'utilisation du 1% logement. Moyen de contrôle pour les organisations syndicales.
- Favoriser l'autoécologie construction.

X Terre et territoire

- Gel du schéma minier.
- Préservation du patrimoine de la Guyane pour les générations futures.

- Accès à la terre pour tous les citoyens de Guyane pour des projets n'ayant pas de caractère spéculatif.
- Rétrocession aux collectivités du foncier occupé par l'état.
- Taxation du foncier non bâti de l'état et des gros propriétaires terriens.
- Taxation du foncier de la base spatiale.
- Retombée de la taxe carbone.
- Préservation de nos ressources naturelles.
- Reconnaissance et respect de la Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail.
- Révision du Plan de prévention des risques (PPR) et du Plan de prévention des risques d'inondations (PPRI).
- Création d'un organisme régional du foncier qui permette l'attribution des terres dans la transparence.

XI Culture

- Réalisation d'un véritable plan de développement culturel.
- Reconnaissance par l'état et les collectivités des langues et cultures guyanaises.
- Valorisation et programmation dans les médias des langues et des cultures guyanaises.
- Changement du nom des rues et des infrastructures ayant des noms d'esclavagistes par le nom d'un guyanais ayant marqué l'histoire de notre pays.
- Création de lieu de mémoire dans les quartiers.
- Construction dans les quartiers de symbole des luttes populaires (statues, ...).
- Création de bibliothèque et de médiathèque dans les quartiers.

XII Sport

- Création d'une structure de formation des cadres sportifs.
- Construction d'infrastructures sportives.
- Moyens financiers pour les associations qui s'orientent vers la formation et l'encadrement des jeunes.

- Assistance et aide à la réalisation des projets structurels des associations sportives.
- Moyens financiers pour les associations afin de favoriser les échanges avec nos voisins d'Amérique du sud et des caraïbes.